

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Pour les associations
Dans les lieux publics ou sur la voie publique

Je soussigné(e).....
agissant en qualité de
de l'association
email (obligatoire) :
n° téléphone :

Adresse de la manifestation

.....
.....

Dénomination de la manifestation :

.....
.....

Date et horaires :

Début le / / àh.....

Fin le / / àh.....

Fait le

Signature :



- Les demandes d'occupation du domaine public doivent parvenir au service animation au minimum 30 jours avant la date de la manifestation.
- Cette demande ne tient pas lieu d'autorisation.
- Toute demande incomplète, illisible ou tardive ne pourra pas être traitée.